

Date de dépôt : 8 juin 2011

**Rapport du Conseil d'Etat
au Grand Conseil sur la pétition pour un nouveau stade de
football à Genève**

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 10 juin 1993, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une pétition dont le libellé est le suivant :

Le Comité de soutien en faveur d'un nouveau stade de football appuyé par plus de 12 000 signatures demande aux autorités genevoises:

- de reconnaître le nouveau stade comme un équipement d'importance cantonale;*
- de rechercher, en concertation avec le Servette FC, la localisation la plus appropriée pour la reconstruction d'un stade;*
- de soutenir le Servette FC dans ses démarches pour la réalisation de ce stade, dans les meilleurs délais possibles.*

Genève a besoin d'un nouvel élan, ce projet peut y contribuer et renforcer son image !

N.B. : 12 000 signatures

M^e C. Rosset

*Comité de soutien en faveur d'un nouveau
stade de football*

Association genevoise des sports

Rue du Rhône 29

1204 Genève

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Depuis la présentation, en 1997, du résultat du concours d'architecture portant sur l'actuel stade de Genève situé sur la route des Jeunes, l'autorisation de construire y relative délivrée en octobre 2000, le début effectif du chantier à fin 2000, la tenue du match d'ouverture entre les équipes du Servette Football Club et du Berner Sport Club Young Boys le 26 mars 2003, ainsi que l'organisation de matches d'envergure internationale dans l'enceinte du stade à l'occasion de l'*Euro 2008* qui s'est tenu en Suisse et en Autriche, la présente pétition est devenue sans objet.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Mark MULLER

Annexe : P 961-A

3014 SÉANCE DU 10 JUIN 1993 (nuit)
Pétition : stade de football

13. Rapport de la commission des pétitions chargée d'étudier la pétition pour un nouveau stade de football à Genève. (P 961-A)

M. Georges Jost, rapporteur (MPC)

En date du 16 octobre 1992, le Grand Conseil transmettait à notre commission, la pétition citée en marge, émanant du Comité de soutien en faveur d'un nouveau stade de football à Genève, appuyée par plus de 12 000 personnes, signataires.

La commission des pétitions, sous la présidence de respectivement M. Jean-Paul Therrier et de M^{me} Fabienne Bugnon a consacré 5 séances, soit les 9 et 16 novembre 1992, les 7 et 14 décembre 1992 et 18 janvier 1993, à l'examen de cette pétition.

Audit des pétitionnaires

Le 9 novembre 1992, les pétitionnaires, M. Marcel Morard, responsable du Comité de soutien et M. Christian Rosset, président de l'Association genevoise pour les sports (AGS) sont entendus par la commission.

M. Rosset évoque en préambule le drame récent qui s'est produit au stade de Furiani à Bastia et ne souhaite pas que pareille catastrophe se produise à Genève. Il attire l'attention des commissaires sur l'état de délabrement du stade des Charmilles et rappelle que le département de justice et police a d'ores et déjà fixé la capacité maximale des spectateurs à 18 000, alors que le stade a une capacité actuelle de l'ordre de 25 000 places. Il précise par ailleurs que, dans le cadre de rencontres internationales, selon les réglementations de la Fédération internationale, la capacité du stade ne pourrait pas dépasser le nombre de 8 000 personnes, dans la mesure où entre autres choses, les voies d'évacuation sont largement insuffisantes et ne permettent pas de ce fait le déroulement de manifestations nécessitant des mesures de sécurité accrues.

3015 SÉANCE DU 10 JUIN 1993 (nuit)
Pétition : stade de football

M. Rosset précise qu'il défend le sport genevois dans son ensemble et qu'à cette fin il souhaite que l'Etat de Genève dispose d'un terrain de sport adéquat où des compétitions internationales puissent avoir lieu. Il souligne qu'en prenant la défense de cette pétition, il défend également les intérêts du sport junior à Genève, de tels événements ayant un caractère éducatif.

M. Morard étaye les propos de M. Rosset en précisant que l'état du stade tend à priver la région genevoise d'un équipement permettant l'organisation de grandes manifestations. Cette problématique soulève dès lors deux difficultés majeures. D'une part, déterminer l'emplacement du futur stade et d'autre part assurer le financement de sa construction. M. Morard ajoute que le sujet est d'autant plus important qu'il touche des aspects aussi divers que ceux liés à l'aménagement du territoire, à la place du sport dans notre société et à la vie sociale de la cité. Bien souvent conclut-il, les clubs sportifs de renom, toutes disciplines confondues, sont identifiés à une ville, une région ou un pays.

Il faut savoir que le football représente à Genève 66 clubs, répartis en 7 divisions, 471 équipes, 11 400 joueurs licenciés et 6 200 juniors actifs.

Sur le plan des équipements sportifs, on recense dans le canton 104 terrains de football, dont 4 stades de Ligues nationales (Charmilles, Fontenette, Trois-Chênes et Frontenex).

L'impact du Servette FC sur le public genevois est de l'ordre de 120 000 spectateurs en moyenne par saison. A titre d'exemple, la saison 1986-1987 a attiré 132 500 spectateurs en 23 matches, alors que la saison 1991-1992 a vu 171 350 personnes en 22 matches, se déplacer aux Charmilles, soit une moyenne de 7 780 spectateurs par match.

Ces chiffres démontrent d'eux-mêmes le rôle essentiel du football dans notre cité tant sur le plan sportif, que social. Ils démontrent également que, malgré les performances en dents de scie du Servette FC ces dernières saisons, la fréquentation du stade des Charmilles reste importante.

M. Morard précise à ce sujet que la volonté des dirigeants du Servette FC d'améliorer les commodités (sécurité des spectateurs, stationnements facilités, amélioration de l'offre quantitative et qualitative des transports publics), montre une augmentation constante de la fréquentation du public. Il dit, par ailleurs, que l'évolution des comportements

3016 SÉANCE DU 10 JUIN 1993 (nuit)
Pétition : stade de football

sociaux a mis en évidence que les stades de football peuvent répondre à d'autres nécessités qu'aux besoins purement sportifs. Il regrette que faute d'infrastructures adaptées, une cité comme Genève soit aujourd'hui incapable d'organiser ne serait-ce qu'un concert de grande audience, prenant pour exemple ceux qui se sont déroulés ces derniers mois sur les stades de la Pontaise à Lausanne (Michael Jackson, 47 000 personnes) ou à Saint-Jacques à Bâle (Supertramp - 110 000 personnes en 2 jours).

C'est pour toutes ces raisons que les pétitionnaires concluent qu'il est indispensable qu'un stade d'une certaine capacité soit rapidement reconnu par les autorités comme un équipement d'importance cantonale.

Le 7 décembre 1992, la commission des pétitions, sous la conduite de M. Morard, agissant en qualité de vice-président du FC Servette et à la visite du stade des Charmilles. Elle s'est rendue par la suite au stade de Balzevort où elle a été accueillie par M. P.-A. Weiller, président du FC Servette, accompagné de MM. Renquin, entraîneur de l'équipe fanion, Vonlanthen, ancien entraîneur de l'équipe nationale, Audrey, responsable des terrains et Rosselet, attaché de presse.

M. Weiller, fait savoir qu'il souhaiterait que le stade de Balzevort devienne un centre pour le FC Servette. Il précise que les responsables du FC Servette sont très préoccupés par les nombreux problèmes d'infrastructure posés au stade des Charmilles, que ces derniers ont étudié divers projets élaborés par des architectes et que seuls deux solutions s'offrent au FC Servette ; soit rester aux Charmilles en restaurant le stade existant, soit faire construire un nouveau stade à Balzevort. Il précise toutefois que le Servette FC n'a pas de moyens financiers pour réaliser ces projets.

M. Vonlanthen prenant la parole en tant qu'ancien joueur, entraîneur et ex-entraîneur national, relève tout d'abord qu'il faut pour une ville de l'importance de Genève, avoir un vrai stade.

Il est important, pour les jeunes, de pouvoir voir évoluer leurs idoles et voir jouer des joueurs prestigieux une ou deux fois par année. De par leurs expériences internationales, tant MM. Vonlanthen que Renquin insistent sur le fait qu'un stade digne de ce nom serait une carte de visite exceptionnelle pour mieux faire connaître le nom de nos-

3017 SÉANCE DU 10 JUIN 1993 (nuit)
Pétition : stade de football

ville à l'étranger, ils en veulent pour preuve que sur les 12 000 signatures recueillies, une part a été le fait des milieux proches de l'Office du tourisme.

Répondant à une question d'un commissaire, M. Mocolin précise que la réfection du stade des Charmilles serait effectivement beaucoup plus rationnelle et surtout moins onéreuse que la construction d'un nouveau stade.

Se pose cependant, si cette solution était envisagée, le problème dû au fait que le Servette-FC n'est que le locataire des installations qu'il occupe, et qu'il incombait, dès lors, à la fondation immobilière, propriétaire du terrain, de prendre ses responsabilités.

**Audition de M. Claude Haegi,
président de la commission cantonale des sports**

Le 14 décembre 1992, la commission des pétitions a reçu pour être auditionnés, respectivement M. Claude Haegi, conseiller d'Etat et M. André Hediger, conseiller administratif.

En préambule, M. Haegi rappelle que le football est le sport le plus populaire de notre canton. Il fait valoir les méfaits que peut provoquer l'absence d'activités sportives dans toute société. Le sport d'élite est important pour stimuler la pratique d'un sport par des amateurs. Un stade comme « Les Charmilles » joue un rôle sportif, social et économique.

M. Haegi porte à la connaissance des commissaires que le stade des Charmilles n'est pas subventionné par les collectivités publiques. Le terrain est un don fait en 1930 par la Fondation Hippomène en faveur du FC Servette. C'est une SI qui détient le terrain. 85 % des actions sont en ses mains. Ce n'est que par la suite que la SI du FC Servette a acquis le terrain de Balzevort. La SI de la Fondation Hippomène n'ayant pas les moyens d'équiper le terrain sis à Balzevort, elle s'est adressée à la Ville de Genève. Cette dernière considérant le bon équilibre de cette opération, a accepté entre autres de subvenir à l'entretien de ce terrain.

A l'époque où il était conseiller administratif de la Ville de Genève, M. Haegi rappelle qu'un projet avait été élaboré concernant le quartier des Charmilles et la construction d'un nouveau stade. Ce projet néces-

**Audition de M. André Hediger,
conseiller administratif de la Ville de Genève**

M. Hediger déclare d'emblée qu'il est entièrement d'accord avec le fait qu'il faut impérativement un nouveau stade à Genève.

Il fait cependant remarquer que le projet situant l'implantation de ce dernier à Balexert, pose de gros problèmes dans la mesure où 15 équipes s'entraînent déjà à Balexert et qu'il est pratiquement impossible de les déplacer; ailleurs, il précise que le terrain des Charmilles est situé dans sa majeure partie en zone de sport et que le Conseil administratif de la Ville de Genève, refuse le changement de zone, estimant que la densification du quartier n'est plus possible.

Par contre, bien que n'envisageant pas une participation de la Ville au financement de la rénovation du stade, M. Hediger fait part aux commissaires de la volonté de la Ville de Genève pour le maintien de ce dernier sur son emplacement actuel.

Il encourage dès lors vivement la commission des pétitions à interpeller le Conseil d'Etat afin que ce dernier prenne rapidement des dispositions afin que Genève se dote d'un stade répondant aux nouvelles normes de sécurité en vigueur depuis peu dans notre pays.

**Audition de M. Hentsch,
Fondation Hippomène et SI Servette FC**

Le 19 janvier 1993, la commission des pétitions a reçu en audition M. L. Hentsch, président du conseil d'administration de la Fondation Hippomène et M. Philippe Joye, administrateur de la dite fondation.

M. Hentsch précise tout d'abord, que la SI au Servette FC est seule propriétaire du stade des Charmilles et qu'en l'état actuel des choses, elle peut vendre son patrimoine ou faire construire un nouveau stade à Balexert. Il n'est cependant pas opposé à une rénovation complète des installations existantes, pour autant que le financement d'un tel projet soit fait à l'aide de subvention ou d'apport de « capital risque » à la SI.

M. Hentsch relève à ce propos que, dès 1984, le conseil de la société immobilière s'est penché sérieusement sur la question et a présenté successivement 3 projets de construction d'un stade omnisports,

sitait un investissement d'environ 200 millions de francs, entièrement convert par des fonds privés. Ce projet n'ayant jamais vu le jour, le Servette FC a proposé d'urbaniser le terrain des Charmilles et de faire construire un nouveau stade à Balexert. M. Haegi précise que cette opération, permettrait de construire des immeubles locatifs et que la plus-value, estimée à environ 20 millions de francs, était destinée en principe à la construction du stade de Balexert, dans la mesure où la SI du Servette-FC acceptait cette idée.

Le conseiller d'Etat relève que ce projet serait intéressant dans la mesure où Genève pourrait enfin disposer d'un stade moderne, jouissant d'une situation idéale (parkings, autoroute et chemin de fer à proximité). Il fait remarquer qu'au vu de la situation économique dans laquelle se trouve actuellement notre canton, il faudrait que ce nouvel équipement soit polyvalent afin que le stade devienne un grand centre destiné également à des spectacles, tels que concerts de grands chanteurs, groupes ou autre festival de grande envergure.

M. Haegi, remarque toutefois qu'en l'état, ni la commune de Vernier, ni la Ville de Genève paraissent favorables à la réalisation d'un tel projet. La Ville de Genève en particulier refuse d'urbaniser le périmètre du stade et d'y construire des logements. Rien que cette opposition compromet sérieusement la réalisation du projet de Vernier, au sujet duquel les autorités communales n'ont pas formellement rejeté cette construction, mais émettent des réserves. Devant cette situation M. Haegi est d'avis que seule la réfection du stade des Charmilles permet d'envisager une rénovation-reconstruction, dans des délais à peu près raisonnables. Il relève toutefois que ce projet ne peut pas être réalisé sans une intervention financière des collectivités publiques Ville/Etat, peut-être des instances fédérales, voire d'autres organismes. En maintenant le stade aux Charmilles, il n'y a pas que des inconvénients : ce stade fait partie de la vie du quartier et de la cité. Il serait possible de prévoir des aménagements pour organiser des manifestations attirant de nombreux spectateurs. Il pense, dès lors, son souhait principal étant de pouvoir disposer au plus vite d'un stade digne de ce nom, qu'il faudrait pour pouvoir répondre à l'essentiel, commencer les travaux de réfection du stade des Charmilles le plus rapidement possible.

comportant divers locaux productifs de revenus, qui auraient permis un financement extérieur et une réalisation sans faire appel à aucune contribution des collectivités publiques.

Le coût de ces études a été intégralement pris en charge par des personnes privées, proches du Servette FC. Les banques approchées à l'époque avaient d'ores et déjà donné leur accord pour un financement hypothécaire, justifié par le plan financier cohérent qui leur était présenté.

Ces divers projets ayant été bloqués sans raison majeure par le DTP, nous dit avec amertume M. Hentsch, ce dernier, la SI ou la fondation n'entendent plus aujourd'hui engager de nouvelles dépenses avant d'avoir obtenu de Genève, Ville et canton, l'assurance formelle de l'appui constructif, qu'ils n'ont depuis 8 ans cessé de leur réclamer.

Conclusions

Au-delà de la forme qu'a prise cette pétition et des objectifs qu'elle poursuit en suggérant une solution, il est apparu à la commission que sa réflexion devait aller plus loin que le simple constat de l'éventuelle inadéquation de la solution proposée par rapport à l'essence même du problème.

C'est la raison pour laquelle la commission a pris la liberté de s'écarter du texte même de la pétition pour aborder, dans ses considérants, le problème de fond qui lui apparaît beaucoup plus important que les conclusions des pétitionnaires.

Il est absolument incontestable qu'aujourd'hui le canton de Genève n'est doté d'aucune installation sportive qui lui permettrait d'affronter sereinement l'organisation d'une certaine importance de compétition nationales ou internationales en matière footballistiques notamment.

C'est une évidence pour tous que les installations actuelles sont déshérentes et, comme c'est le cas dans nombre d'autres villes suisses, elles nécessitent une refonte totale (situation du Wankdorf à Bern).

Le projet, qui consiste à transférer en d'autres lieux le terrain de compétition qui se trouve actuellement dans le quartier des Charmilles, est malheureusement une utopie, d'abord parce que cela va contre la volonté même des autorités municipales qui souhaitent conserver sur leur territoire cette place de jeux, ensuite parce que cela va également

contre l'esprit d'une reconstruction-rénovation paraissant aujourd'hui beaucoup plus rationnelle, compte tenu du contexte économique que nous connaissons, permettant de relativiser le coût de cette rénovation-reconstruction, par rapport à un projet complètement inédit.

Il permet également de sauvegarder l'esprit du stade des Charmilles aux Charmilles, cher au cœur des Genevois et qui s'apparente beaucoup plus à un stade typiquement destiné au football, avec son caractère anglo-saxon, patrie par excellence de ce sport.

Enfin, il permet de poursuivre une activité sportive pendant toute la durée de la rénovation-reconstruction, ce qui est loin d'être négligeable.

Il n'est pas inutile de rappeler à cet endroit que les résultats du Servette FC enregistrés aujourd'hui pourraient lui permettre de participer à une grande compétition européenne, dont malheureusement de nombreux sportifs genevois se verront privés, tant il est vrai que la vétusté des installations des Charmilles ne permettent plus en l'état actuel des nouvelles règles de sécurité, son bon déroulement à Genève.

Dès lors, la commission prend acte de la volonté des pétitionnaires, qui est certainement le souhait exprimé par une majorité de sportifs, de voir Genève faire l'effort de se doter d'infrastructures adéquates, répondant aux normes de sécurité et de confort voulues par l'Union européenne ainsi que par la Fédération internationale.

La commission en est d'autant plus convaincue, qu'elle ne peut demeurer insensible aux événements récents et aux déclarations du Conseil fédéral qui sans réserve, apporte son appui à la réalisation d'une compétition internationale en Suisse, plus précisément un Championnat d'Europe des Nations prévu en l'an 2004.

Il serait dès lors inconcevable qu'une telle compétition, avec tout ce que cela implique comme retombées sociales, économiques et touristiques, soit organisée sans le concours de notre canton et de notre ville.

Nous relevons que, plus modestement, il s'agit simplement de l'organisation des compétitions auxquelles participe un club genevois.

C'est dans cette perspective et sur la base des arguments précités que la commission des pétitions, à l'unanimité, vous propose, Messieurs et Messieurs les députés, de renvoyer ce rapport et ses conclusions au Conseil d'Etat, afin :

3022 SÉANCE DU 10 JUIN 1993 (nuit)
Pétition : stade de football

1. De faire procéder dans les plus brefs délais à un examen détaillé de l'état existant des installations sportives du stade des Charmilles.

2. Qu'il préside à toutes tentatives de rapprochement avec les propriétaires actuels de ces installations, aux fins de suggérer et participer à l'élaboration de toutes solutions permettant, avec l'appui et le concours d'organismes publics ou privés (Sport Toto, Loterie Romande, etc.) la réalisation des objectifs qui restent encore à définir dans leur forme et dans leur coût.

3. Enfin, dans la mesure où la Suisse s'est portée candidate en tant que pays organisateur du championnat d'Europe de football prévu en l'an 2004 (Euro 2004), qu'il fasse en sorte que Genève, d'ici là, se dote d'infrastructures adéquates lui permettant d'accueillir ses hôtes dans des conditions adaptées à notre temps, compte tenu des exigences de sécurité nationales et internationales, dès lors que cette installation sportive sociale et culturelle est reconnue d'intérêt général.

SÉANCE DU 10 JUIN 1993 (nuit)
Pétition : stade de football

3023

ANNEXE

P 961

Secrétariat du Grand Conseil

Dépot : 16 octobre 1992

PÉTITION

Pour un nouveau stade de football à Genève

Vous l'avez certainement appris par l'intermédiaire de votre quotidien préféré, la vétusté du stade des Charmilles prive la région genevoise d'un équipement permettant l'organisation de rencontres sportives d'importance internationale.

Cette problématique soulève deux difficultés majeures. D'une part, déterminer l'emplacement du futur stade et d'autre part, assurer le financement de sa reconstruction.

Le sujet est d'importance. Il touche des aspects aussi divers que ceux liés à l'aménagement du territoire, à la place du sport dans notre société et à la vie sociale de la cité.

Bien souvent les clubs sportifs de renom, toutes disciplines confondues, sont identifiés à une ville, une région ou un pays.

C'est la raison pour laquelle, un comité pour la construction d'un nouveau stade, formé de personnalités du monde sportif genevois, a jugé opportun de soutenir le FC Servette dans sa démarche sous la forme d'une pétition adressée à votre Conseil, pétition appuyée par plus de 12 000 personnes.

Les origines du football

Le football tire probablement ses origines des jeux appelés « harpastum » ou « follis » par les Grecs et les Romains. En Grande-Bretagne, l'ère victorienne et ses public schools ont mis un terme à la pré-histoire du football. Bien que le football fut régulièrement pratiqué depuis le 17^e siècle, ses règles ne furent codifiées qu'en 1848.

3024 SÉANCE DU 10 JUIN 1993 (nuit)
Pétition : stade de football

Le football pénètre sur le continent vers 1855 grâce aux échanges universitaires.

Le FC Saint-Gall fut le premier club de Suisse, fondé en 1879 par des étudiants de l'Institut Schoenberg de Rorschach.

A cette époque, le rugby connaissait un franc succès outre-Sarine c'est la raison pour laquelle le ballon rond se propagea plus rapidement en Suisse romande. La présence de nombreux instituts scolaires renommés favorisa son établissement (à Genève « le Château de Lancy »).

L'Association suisse de football fut fondée en 1895. En 1898, le FC Grasshoppers Zurich gagna le premier championnat national.

Le FC Servette

Créé en 1890, le Servette FC est le seul club en Suisse à avoir toujours appartenu à la première division. Il est l'un des plus titrés du football helvétique. Il a conquis son premier titre national en 1907 et fut sacré quinze fois champion suisse. Au surplus, il a participé à dix-sept finales de la Coupe de Suisse qu'il remporta à six reprises. Servette FC compte également trois victoires en Coupe de la Ligue et quatre succès en Coupe des Alpes.

Notons que son jeu est toujours apprécié extra muros puisque l'on dénombre des « Fans Club Servette » à Zurich, Aarau et Uri.

Le football à Genève

Comment fonctionne le sport en général et le football en particulier!

Comme la plupart des disciplines sportives, le football est structuré selon le principe de la pyramide :

- une « base », aussi jeune et large que possible, engendre une « élite » ;
- une « élite », aussi performante et renommée que possible, motive et stimule la « base ».

A Genève, l'élite footballistique est représentée, par les clubs des ligues nationales, Le Servette FC en Ligue nationale A, le FC Carouge-UGS et CS Chénôis en Ligue nationale B. La présence du FC Grand-Lancy et du FC Versoix en 1^{re} ligue, conforte l'empire populaire du football. Les autres clubs, tout en travaillant sur le même principe, représentent la base du football dans notre canton.

3025 SÉANCE DU 10 JUIN 1993 (nuit)
Pétition : stade de football

Que représente le football à Genève ?

En chiffre, le football représente :

- 66 clubs répartis en 7 divisions (ligues nationales A et B, 1^{re} à 5^e ligue) ;
- 471 équipes ;
- 11 400 joueurs licenciés ;
- 6 200 juniors actifs.

Sur le plan des équipements sportifs, on recense dans le canton 104 terrains de football, dont 4 stades de ligues nationales (Charmilles, Fontaines, Trois-Chêne et Frontenex).

Quant à son impact sur le public, le FC Servette, leader du football genevois, attire plus de 120 000 spectateurs par saison. Pour l'ensemble des autres clubs, on peut estimer que plus de 230 000 personnes assistent chaque saison à quelques 8 500 matches disputés sur le sol genevois.

Dans notre canton, il n'est point besoin de démontrer le rôle essentiel du football sur le plan sportif, éducatif et social.

L'importance de la présence d'un club de première division à Genève

La vitalité du football genevois est assurée aussi par la santé de son équipe fanion, santé qui dépend à la fois de l'aptitude de ses dirigeants et des performances de l'équipe, de la qualité des installations dont il dispose et enfin de la fréquentation de ses supporters.

Fréquentation du stade des Charmilles

En championnat, coupes et matches amicaux :

- Saison 86-87, 132 500 spectateurs en 23 matches, moyenne par match 5 760
- Saison 87-88, 118 900 spectateurs en 18 matches, moyenne par match 6 505
- Saison 88-89, 83 600 spectateurs en 18 matches, moyenne par match 4 644
- Saison 89-90, 129 200 spectateurs en 18 matches, moyenne par match 7 177
- Saison 90-91, 111 600 spectateurs en 18 matches, moyenne par match 6 200
- Saison 91-92, 171 350 spectateurs en 22 matches, moyenne par match 7 780

Il sied de relever que dans notre région aucune autre manifestation hebdomadairement autant de public que les rencontres du Servette FC, bien qu'elle soit en concurrence avec d'autres matches joués en même temps.

3026 SÉANCE DU 10 JUIN 1993 (nuit)
Pétition : stade de football

En coupe d'Europe
en 1961, 28 300 spectateurs Servette FC contre Dukla Prague
en 1968, 9 800 spectateurs Servette FC contre Sturm Graz
en 1979, 23 000 spectateurs Servette FC contre Fortuna Düsseldorf
en 1979, 16 650 spectateurs Servette FC contre Bayern
en 1979, 20 000 spectateurs Servette FC contre Dynamo Berlin
en 1988, 15 000 spectateurs Servette FC contre Gröningen

En matches internationaux
en 1977, 27 000 spectateurs Suisse-France
en 1982, 27 100 spectateurs Suisse-Italie
en 1984, 18 000 spectateurs Suisse-Espagne
en 1990, 12 000 spectateurs Suisse-Bulgarie.

Quelle est l'importance économique du FC Servette ?

Sans exagérer sa portée, il faut savoir que le Servette FC emploie 37 personnes à plein temps (employés et joueurs) et 80 à temps partiel (Sécurité, buvette, programme, caissier, nettoyage, etc.). Annuellement, sa contribution au droit des pauvres est de 225 000 F.

Dans sa morphologie actuelle, le stade des Charmilles a une capacité maximale de 25 000 places réparties entre 4 000 places assises et 21 000 debout.

Pour des motifs de sécurité, le département de justice et police a fixé la capacité maximale des spectateurs à 18 000 places.

L'an dernier (octobre 1991), plus de 18 500 spectateurs assistèrent au derby lémanique Servette-Lausanne.

L'amélioration des commodités (confort du spectateur, situation, facilité, amélioration de l'offre quantitative et qualitative des transports publics, billetterie combinée TPG/Servette, etc.) tendra à une augmentation de la fréquentation du public.

Faut-il un nouveau stade de football à Genève ?

En dépit des commodités défectives (places debout, absence de parking aux alentours, organisation des transports publics peu attrayants etc.) et des performances de l'équipe en dents de scie ces dernières années, la fréquentation des Charmilles reste importante.

3027 SÉANCE DU 10 JUIN 1993 (nuit)
Pétition : stade de football

Lorsque les prestations sportives sont attrayantes et que les conditions d'accueil sont excellentes, les Genevois se déplacent en masse pour assister à certaines compétitions. On peut citer le Super-Cross de Genève (28 000 spectateurs), le Plateau Indoors (10 000 à 11 000 spectateurs), le Concours hippique international de Genève (15 000 à 18 000 personnes) et la demi-finale de la Coupe Davis entre la Suisse et le Brésil (34 000 spectateurs).

Le fantasme succès populaire de la Coupe Davis ne prouve-t-il pas que les Genevois sont friands de compétitions sportives de qualité ?

Par ailleurs, l'évolution des comportements sociaux a mis en évidence que les stades peuvent répondre à d'autres nécessités qu'aux besoins purement sportifs. La patinoire des Vernets en est un exemple.

Faute d'infrastructures adaptées, une cité de renom international comme la nôtre est aujourd'hui incapable d'organiser un concert de grande audience. Outre son rôle social vis-à-vis de la jeunesse, l'organisation de concerts est économiquement intéressante pour la cité (concert Michael Jackson à La Pontaise, 47 000 fans et Supertramp au stade Saint-Jacques à Bâle, 110 000 fans en deux jours).

Dès lors, l'édification d'un nouveau stade répond à une double nécessité.

En conséquence, un stade de grande capacité doit être reconnu par les autorités comme un équipement d'importance cantonale.

Obsolescence des installations sportives

Les structures de la tribune A, construite en 1939 sont dans un état d'obsolescence qui impose sa reconstruction. Quant à la tribune B, édifiée en 1954, sa géométrie se prête difficilement à une adaptation des gradins pour des places assises.

Quant au reste du complexe sportif d'apparence vieillotte, bien que la pelouse ait été remplacée cet été, l'ensemble des installations (sanitaires, vestiaires, buvettes, caisses, abords, etc.) sont défectives et peu représentatives d'un club de première division.

Dans ce contexte, l'ensemble des infrastructures doit être réaménagé pour rendre d'une part les infrastructures compatibles aux exigences de sécurité et d'autre part, adapter les installations et commodités au bien-être que le public réclame aujourd'hui.

3028 SÉANCE DU 10 JUIN 1993 (nuit)
Pétition : stade de football

Dès lors, la démolition partielle ou totale du stade des Charmilles s'impose.

Adaptation du stade aux normes de sécurité et de la Fédération internationale de football association (FIFA)

La FIFA a édicté un certain nombre de critères auxquels les stades doivent répondre s'ils veulent pouvoir recevoir des compétitions internationales ou de la Coupe d'Europe.

Ainsi, les stades sont subdivisés en deux catégories selon leurs capacités d'accueil (25 000 / 40 000 et 60 000 / 80 000 places).

Pour des mesures de sécurité, toutes les places doivent être assises. La capacité du stade de Genève doit être de 25 000 places s'il veut être homologué par l'UEFA et la FIFA.

Les drames du Heysel et de Furiani rendent les responsables prudents, qu'ils soient des autorités, des fédérations ou des clubs organisateurs.

Le stade des Charmilles ne répond pas aux normes fixées par la Convention européenne sur la violence et les déshordres de spectateurs lors de manifestations sportives de 1990, ni aux directives adoptées par l'UEFA.

C'est la raison pour laquelle l'équipe suisse ne peut plus disputer de rencontre à Genève. D'autre part, si le Servette FC devait se qualifier pour une Coupe d'Europe, il recevrait son adversaire au stade de La Pontaise à Lausanne!

C'est également pour satisfaire aux exigences de l'UEFA que la contenance du stade du Wankdorf a été ramenée de 48 000 à 28 000 places assises.

En septembre 1991, à la demande du club Croate Hadjuk Split, Servette FC s'était porté candidat pour l'organisation du match aller de la Coupe des vainqueurs de coupes Hadjuk Split contre Tottenham.

Avant même d'obtenir une réponse de l'UEFA, les dirigeants genevois ont dû renoncer à l'organisation de cette rencontre. Le département de justice et police opposa son veto. La vétusté du stade des Charmilles et en particulier les voies d'évacuation insuffisantes ne per-

3029 SÉANCE DU 10 JUIN 1993 (nuit)
Pétition : stade de football

mettent pas le déroulement de rencontres nécessitant des mesures de sécurité accrues. Le match Hadjuk Split - Tottenham s'est joué à Linz, pour la grande joie du public autrichien.

Dès lors, est-il acceptable que la région genevoise doive limiter ses ambitions sportives faute d'infrastructures adéquates.

Demande du comité de soutien

Si personne n'a contesté le besoin d'un stade d'environ 25 000 places et le principe de la reconstruction du complexe des Charmilles, il n'en demeure pas moins que le Servette FC n'a pas encore trouvé de solution satisfaisante.

La plupart des stades d'importance régionale réalisés en Suisse le sont par les collectivités publiques. Hormis ceux du Grasshoppers (Zürich), le BSC Young Boys (Wankdorf) et du Servette FC (Charmilles).

Plusieurs projets ont été élaborés. Celui de reconstruire un ambiteux complexe sportif et commercial aux Charmilles sur le modèle du stade de Louis-II de Monaco, projet qui aujourd'hui n'est plus viable économiquement. L'autre, plus modeste, de transférer le stade sur le site de Balexert. D'autres localisations peuvent être envisagées.

Quelle que soit la solution retenue, les circonstances endogènes rendent la démarche complexe et délicate. Le FC Servette ne peut l'entreprendre seul.

Les difficultés qui en découlent, qu'elles soient d'ordre politiques, financières ou structurelles, sont nombreuses mais subsistent, que la solution adoptée se situe aux Charmilles, à Balexert ou ailleurs.

Au bénéfice de ce qui précède, le comité de soutien appuyé par plus de 12 000 signatures demande aux autorités genevoises:

- de reconnaître le nouveau stade comme un équipement d'importance cantonale;
- de rechercher, en concertation avec le Servette FC, la localisation la plus appropriée pour la reconstruction d'un stade;

3030 SEANCE DU 10 JUIN 1993 (nuit)
Pétition : stade de football

— de soutenir le Servette FC dans ses démarches pour la réa-
lisation de ce stade, dans les meilleurs délais possibles.

Genève a besoin d'un nouvel élan, ce projet peut y contribuer et
renforcer son image !

N.B. : 12 000 signatures

M^{rs} C. Rosset

Comité de soutien en faveur
d'un nouveau stade de football
Association genevoise des sports
Rue du Rhône 29
1204 Genève

3031 SEANCE DU 10 JUIN 1993 (nuit)
Pétition : stade de football

Débat

M. Georges Jost, rapporteur (MPG). Si vous le permettez, je vou-
drais seulement indiquer qu'en page 4 du rapport, à la dernière ligne,
il faudrait modifier la phrase. Je cite : « Le 85 % des actions sont en
main », comme suit : « 85 % des actions sont en ses mains », si c'est
possible.

M. David Lachat (S). J'ai une motion d'ordre. J'aimerais savoir si
Servette a gagné ce soir ! *(Rires.)*

M. Georges Jost (MPG). Bien que Servette ait perdu 1 à 0, d'après
ce que dit M. le conseiller d'Etat, il me semble important de tenir
compte du fait que Genève a vraiment besoin d'un grand stade, ne
serait-ce que dans l'optique de ce qui a été décidé, pas plus tard
qu'hier ou aujourd'hui, avec le projet Euro 2004. Je pense que cela
vaut la peine de renvoyer ce rapport au Conseil d'Etat.

M. Gérard Ramsaver (R). Le principal obstacle à une discussion
objective de cette pétition pourrait être la notoriété du Servette FC et
son importance médiatique en ce qu'elles pourraient occulter certaines
réalités.

J'aimerais simplement attirer l'attention de Grand Conseil sur
un aspect essentiel de cette pétition. Le football à Genève représente
soixante-six clubs, quatre cent septante et une équipes, onze mille qua-
tre cents joueurs, mais surtout six mille deux cents juniors. Ce qui doit
vous interpeller, Mesdames et Messieurs, ce sont ces six mille deux
cents jeunes.

Le sport — vous le savez — est une pyramide dont le sommet se
nourrit de sa base... *(Exclamations d'émerveillement.)* Cette base trouve
sa motivation dans son élite : le sommet de cette pyramide, précisé-
ment. Le rôle des pouvoirs publics est d'abord la formation et l'éduca-
tion des jeunes. Je veux souligner un aspect de cette pétition : priver
le football genevois de son club-phare ou de coupe d'Europe revient
à priver ces jeunes d'une part importante de leur motivation. C'est
pourquoi j'approuve sans réserve les conclusions de cette pétition.

3032

SÉANCE DU 10 JUIN 1993 (nuit)
Pétition : stade de football

Mais je voudrais encore dire ceci : — je me réfère à la page 9 du document que vous possédez — donner suite à cette pétition ne signifie pas que l'on va procéder à une troisième étude d'impact. Deux ont déjà été conduites, cela suffit ! Il s'agira bien plus de concevoir le problème des parkings et de la circulation à partir de Cointrin ou de Balecort en direction des Charmilles. Il s'agira bien plus de concevoir l'utilisation polyvalente de ce stade et, enfin, il s'agira également d'imaginer l'utilisation de la surface des votes CFF pour donner plus d'espace à ces installations. Ces différents problèmes qui se dessinent ne doivent pas être résolus dans dix ans. Le temps presse !

M. Michel Jörjmann (S). Une coïncidence amusante veut que nous discussions de cette pétition à l'heure même où le Servette termine un match important, quel qu'en soit le résultat, au stade des Charmilles !

Une voix. Ils ont perdu !

M. Michel Jörjmann. Tout avait mal commencé dans cette pétition, comme dans un match de football dont l'une des équipes encaisse un but dans les premières minutes. Malentendu, donc, au sein d'une partie de la commission pour qui l'Etat devait, toutes affaires cessantes, voler au secours financier du Servette. Carton jaune !

Pour l'autre partie de la commission — à laquelle j'appartenais — l'exécutif pouvait certes jouer le rôle de bons offices, mais sa mission devait se cantonner à cela. Il ne devait en aucun cas s'engager dans un processus d'aide financière au Servette, et surtout pas en ce moment. Carton rouge !

Notre groupe et nos commissaires aux pétitions ont toujours défendu ce dernier point de vue. Je l'avais d'ailleurs déjà développé lors d'une interpellation le 11 avril 1991, intitulée : « FC Servette : la balle dans quel but ? » par laquelle je demandais à M. Haegi, alors approché par les dirigeants du Servette, quelles étaient ses intentions. Le malentendu au sein de la commission s'est ensuite cristallisé autour d'un amalgame volontaire ou non que certains ont fait entre le FC Bâle et le FC Servette. On ne peut faire cette comparaison. Si le Servette comporte un bon nombre de fans et de supporters inconnus, il n'en est pas de même pour le FC Bâle. Les fans du FC Servette sont nombreux — dont je suis depuis plus de quarante ans ! — il ne peut être assimilé à un club représentatif d'une ville, d'une mentalité, voire d'un état d'esprit.

SÉANCE DU 10 JUIN 1993 (nuit)
Pétition : stade de football

3033

Ses partisans, même les plus farouchés, doivent comprendre qu'une bonne partie de nos concitoyens ne s'identifie pas dans l'image de ce club. A lui donc de se débrouiller pour trouver les appuis financiers nécessaires à la reconstruction de son stade.

C'est finalement ce que la commission dans son ensemble a bien compris et que le rapporteur, Georges Jost, a fidèlement transcrit dans un rapport excellent tant à la forme qu'au fond.

Nous demandons donc, comme il le fait dans ses conclusions, au Conseil d'Etat de jouer le rôle d'arbitre dans cette affaire, et le mot arbitre est bien le plus adéquat en l'occurrence.

Pour conclure, je rappellerai simplement que, lors de sa réponse à mon interpellation du 11 avril 1991, M. Haegi avait dit « expressis verbis » : « Aucune promesse n'a été faite au Servette sur le plan financier. L'Etat n'en a ni les moyens ni l'intention ».

M. Bernard Annen (L). Je rappellerai à mon collègue et ami Jörjmann...

Des voix. Ami ? Ami ?

M. Bernard Annen. ...qu'il existe également un carton vert pour les accidents qui ont lieu sur le stade. Nous pouvions apporter une civière, mais j'espère que ce n'est pas votre intention !

M. Ramsayer a bien défini l'état d'esprit dans lequel vous devez aborder de tels sujets. Il est important et indispensable — c'est un ancien président de club qui vous parle...

M. Max Schneider. Ouais, il est en déficit !

M. Bernard Annen. Monsieur Schneider, nous nous occupons de deux cent quarante gamins, moi le premier ! Alors, voyez-vous, je préfère, et de loin, que les jeunes s'amussent et se dépensent sur un stade plutôt que dans la rue, avec tous les risques que cela comporte.

Cela étant, Monsieur Jörjmann, je crois — et il faut le savoir — que seuls deux clubs en Suisse ne sont pas financés par les collectivités, aussi il ne faut pas faire de fixation sur un soi-disant club riche, alors que ce n'est pas vrai. Vous le savez aussi bien que moi ! Au contraire,

deuxième invite, elle, est une invite limitative. Elle demande au Conseil d'Etat — comme l'a d'ailleurs souligné M. Jörjmann — d'être un arbitre, d'encourager les démarches et non de les bloquer, de faciliter la rénovation du stade des Charmilles sans le financement de l'Etat ; la commission, à l'unanimité, l'a clairement dit. Du reste, les représentants ont bien souligné qu'ils ne réclament pas d'aide financière, mais un soutien politique du Grand Conseil et du Conseil d'Etat pour aller de l'avant. C'est vraiment l'esprit de cette pétition et celui de la commission. Voilà ce qui explique une telle unanimité.

Je voterai donc avec plaisir, les conclusions de notre commission.

M. Claude Haegi, conseiller d'Etat. Je ne vous cache pas mon étonnement face aux derniers propos qui ont été tenus.

Si je comprends bien, il y a eu unanimité parce que cela ne coûtait rien, ce qui veut dire que, dans le cas contraire, l'attitude n'aurait pas été la même ! Je suis venu en commission et je crois m'y être exprimé à peu près clairement. J'ai dit au Grand Conseil, lors d'une intervention de votre collègue Michel Jörjmann, que nous n'avions pas à intervenir dans la gestion d'un club. Je le confirme ce soir, et je suis parfaitement d'accord sur ce point avec M. Jörjmann.

Mais ne confondons pas les problèmes de gestion avec les problèmes d'équipement. Vous avez parfaitement compris que la Fondation Hippomène est une société immobilière qui n'a d'autre actif que le stade dont nous parlons. Je ne vois pas pour quel jeu de magicien cette fondation, ou société immobilière, pourrait trouver le premier sou pour y engager des travaux. Bien sûr, on peut toujours se voiler la face, dire que les sujets sont sympathiques, qu'on les soutient, tout en les priant de s'adresser à des gens plus ou moins mystérieux qui trouveront des solutions à ces problèmes. Alors, que les choses soient claires. Monsieur Schneider, encore une fois, l'Etat, ou même une commune, n'a à mon sens pas à intervenir dans la vie d'un club en ce qui concerne son fonctionnement.

Par contre, c'est autre chose pour ce qui est des installations. Vous avez un stade à Genève qui est dans un état de délabrement tel qu'un jour mon collègue, M. Grobet, sera peut-être obligé de l'interdire. Il faut savoir que la commune, l'Etat ou les deux à la fois devront prendre leurs responsabilités face à ce problème. Pour l'heure, je pense qu'il ne faut pas ouvrir un nouveau débat.

ce club est proche de la faillite, mais la question n'est pas là. La question est de savoir si Genève désire, oui ou non, un stade digne de ce nom. Il me semble que nous sommes d'accord sur ce point. Permettez-moi quand même de me demander — sans vouloir ouvrir un autre débat — pourquoi nous pourrions financer 10 millions pour le Zénith et pas pour un stade de football. Le public du stade des Charmilles et des autres stades de Genève serait multiplié par dix, voire par cent, si l'on prenait l'ensemble des clubs de ce canton.

Monsieur Jörjmann — vous le savez bien — si vous voulez attirer un jeune dans un club pour taper dans le ballon, il faut absolument une équipe-phare à laquelle il puisse s'identifier. C'est de notre responsabilité. Je soutiens, ainsi que notre groupe, les conclusions de cette pétition. Je fais confiance au Conseil d'Etat et le supplie de ne pas mettre de barrière à cette pétition, car il faut absolument que nous obtenions gain de cause.

En effet, la meilleure des solutions était de déplacer le stade des Charmilles au stade de Balexert. (*Manifestation de réprobation.*) Vous en avez parlé longuement, mais reconnaissez avec moi que c'était la meilleure solution car à ce moment, Monsieur Jörjmann, on aurait pu rentabiliser l'investissement d'un nouveau stade en utilisant le stade et le terrain des Charmilles existants. Tout était prévu, vous le savez aussi bien que moi. Je n'ai pas participé à vos travaux mais je connais personnellement ce dossier. Je ne veux pas revenir là-dessus. J'essaie simplement de dénontrer que dresser des barrières inconsiderées empêcherait Genève d'avoir le stade qu'elle mérite.

M. Max Schneider (E). J'adresse les félicitations de toute la commission au rapporteur, car son rapport reflète exactement les travaux effectués et les additions des dirigeants et des responsables financiers du Servette, avec des pétitionnaires. Leur volonté est admirablement exprimée en page 9. C'est bien le stade des Charmilles qu'il faut rénover, cela pour des questions financières. En effet, les responsables du Servette ne veulent pas des crédits de l'Etat — ils nous l'ont bien fait remarquer — alors, Monsieur Amnen, ne tentez pas de briser l'unanimité avec laquelle nous essayons de soutenir le Servette dans sa démarche de rénovation de ce stade.

Le stade du Servette est devenu dangereux, ce qui est également important. C'est pourquoi la première invite porte sur la sécurité. La

Le Conseil d'Etat accepte cette pétition telle quelle. Il en retient l'essentiel et l'esprit qui vous a animé durant les travaux de cette commission, sans remettre en question vos préoccupations.

M. Christian Grobet, président du Conseil d'Etat. J'ai entendu tout à l'heure M. Annen faire allusion — je ne veux pas prononcer le nom de Zänth — au projet de salle de spectacles polyvalente de Cointrin. Il n'y a pas lieu d'opposer un projet à un autre. C'est particulièrement inopportun, et j'espère que, dans un premier temps, M. Annen apportera son appui au projet de cette salle.

En ce qui concerne le stade des Charmilles, je voudrais apporter quelques précisions parce que la commission des pétitions n'avait pas jugé utile de m'entendre — ce qui est son droit: le plus strict, néanmoins je le regrette — a fait état de certaines déclarations provenant de M. Hentsch, représentant de la Fondation Hippomène.

Ces dernières amènent de ma part quelques mises au point. Comme d'habitude, lorsqu'un projet échoue — c'est la litanie habituelle — c'est de la faute du DTP. On voit que le rapporteur, M. Jost a fidèlement rapporté les propos de M. Hentsch insinuant que les projets ont été bloqués sans raison par le DTP. Monsieur, le rapporteur je vous le dis aimablement, puisque nous avons les meilleurs rapports... (*Manifestation et qualithets*)...vous auriez pu chercher à savoir si nous avions effectivement bloqué ce projet et quels en étaient les motifs.

Alors, il faut savoir que le département des travaux publics a été saisi d'une requête en autorisation de construire portant sur un de ces projets totalement mégalomanes imaginés pendant cette période d'euphorie constructive que nous avons connue ces dernières années. Ce projet, je le dis aujourd'hui, était totalement irréalisable sur le plan financier — tout le monde le sait, votre commission également — et je trouve qu'à un certain moment il faut arrêter de mener l'opinion publique en bateau en lui laissant croire qu'il est possible de faire des projets microbalants qui coûtent 100, 200, 300 millions de francs sans avoir les moyens financiers. C'est très grave parce que l'on suscite de faux espoirs. On peut du reste citer un certain nombre de projets de ce type en passant par le Palais Wilson et le TGV Mâcon-Genève. Bref, dans cette affaire, nous avons véritablement été mentés en bateau.

mais nous avons joué le jeu — c'est le cas de le dire pour une partie de football ! — en demandant à M. Hentsch de remplir les conditions nécessaires pour que son projet soit susceptible d'être instruit.

La première condition impliquait qu'il trouve un accord avec les propriétaires fonciers voisins parce que ce stade gigantesque débordait sur les terrains de l'arex et des CFF. Or vous savez que le département des travaux publics ne peut pas autoriser des constructions qui empiètent sur les biens-fonds voisins sans les accords de ces propriétaires. Nous n'avons jamais reçu ces accords, et pour cause !

En deuxième lieu, un projet de cette importance — vous pouvez l'imaginer, un stade de trente mille places, avec toutes sortes de locaux, un parking de mille cinq cents places, si je ne me trompe pas — exigeait une étude d'impact sur l'environnement en vertu des exigences de l'ordonnance fédérale. Il est impensable d'autoriser un projet de cette importance sans cette étude. Nous l'avons réclamée à plusieurs reprises, mais M. Hentsch a refusé de la faire, ce qui rendait l'instruction de sa requête impossible.

Enfin, il est évident que ce bâtiment, qui en fait cachait, sous les débordements des gradins, des locaux pour toutes sortes d'activités — même un hôtel — était contraire aux normes de la zone de verdure, ce qui impliquait une modification de zone.

C'est la raison pour laquelle nous avons interpellé la Ville de Genève pour savoir si elle était d'accord avec la suppression de la zone de verdure pour transformer ce terrain en zone à bâtir, puisque le terrain de football, finalement, servait de prétexte à réaliser une opération immobilière, du reste complètement démesurée. Or la Ville de Genève n'a pas voulu — pour des raisons que je comprends parfaitement bien — renoncer à la zone de verdure.

Ensuite, comme vous le savez, l'idée a germé de prévoir ce stade à Balèret en prétendant que cela ne coûterait rien au contribuable. Cette idée a été conçue par les promoteurs durant les années 1980 — il n'y a qu'à constater à quel point ce fleau de la spéculation immobilière a rendu notre économie si malade — qui s'imaginaient que le produit de la vente du terrain des Charmilles en vue de la construction de logements et de bureaux suffirait à financer la construction d'un stade à Balèret. Il ne s'agissait ni plus ni moins d'une nouvelle opération type Sécheron, où on vendait des terrains à un prix tellement démentiel

3038 SÉANCE DU 10 JUIN 1993 (nuit)
Pétition : stade de football

que cela ne permettait en aucune façon d'y construire des logements sociaux, sans parler du problème de l'école, tout cela sous prétexte de construire un stade gigantesque dans un quartier résidentiel.

J'ai quand même eu un grand sujet de satisfaction, Monsieur Jost, en lisant votre rapport, celui de constater que la commission des pétitions, à l'unanimité, était arrivée à la conclusion que ce projet était utopique, ce qui est la réalité ! Il faut avoir les pieds sur terre et tenter de faire quelque chose de raisonnable.

A ce sujet, je voudrais vous dire que, le département des travaux publics a fait des propositions constructives et réalistes à M. Henssly, s'agissant notamment de déclasser la bande de terrain qui est à l'extrémité du stade des Charmilles, côté rue de Lyon. Effectivement, il aurait été possible d'y construire un bâtiment administratif qui aurait fourni une rente foncière suffisante pour assurer un investissement d'une dizaine ou d'une douzaine de millions de francs dans la rénovation du stade. Grâce à la somme tirée de la construction de ce bâtiment accolé aux tribunes côté rue de Lyon on aurait assuré le financement de la remise en état du stade.

Je souscris là au point de vue de la commission, à savoir que les Genevois sont attachés au stade des Charmilles, et il est clair qu'une rénovation est la seule solution réaliste. On l'a vu avec les bains des Pâquis. Ceux qui ont voulu détruire notre patrimoine des années trente ont reçu une sacrée déculottée en votation populaire ! Alors, la solution que vous avez préconisée est la plus sage. Il y aurait une solution, à mon avis, de financement par une construction en bordure du stade, mais il est vrai que la conjoncture actuelle n'est pas particulièrement favorable. D'ici deux ou trois ans elle se modifiera, et une solution beaucoup plus réaliste et plus modeste sur le plan économique se présentera peut-être. C'est dans ce sens qu'il faut travailler.

Mises aux voix, les conclusions de la commission (renvoi de la pétition au Conseil d'Etat) sont adoptées.

SÉANCE DU 10 JUIN 1993 (nuit)
Pétition : évacuation d'un locataire

3039

14. Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la pétition relative à l'exécution d'une décision du procureur général ordonnant l'évacuation d'un locataire. (P 980-B) ¹⁾

Par pétition du 9 février 1993, M. Bruno Locatelli, locataire d'un logement de 2 pièces sis 13, rue du Simplon à Genève, a demandé au Grand Conseil d'intervenir pour qu'il puisse conserver son logement malgré le jugement d'évacuation prononcé le 13 juillet 1992 par le Tribunal des baux et loyers et la décision du procureur général du 29 janvier 1993 ordonnant l'évacuation forcée.

Le Conseil d'Etat relève que, pas plus que le Grand Conseil, il n'a de pouvoir sur l'exécution des jugements. Il a pris note, au surplus, que La-Genoise, propriétaire de l'immeuble, s'est opposée à ce qu'une ordonnance de suspension de la procédure d'exécution soit rendue par le procureur général.

En revanche, le chef du département de l'intérieur, de l'agriculture et des affaires régionales est intervenu auprès de l'office du logement social pour qu'une solution de rélogement soit proposée, par le canal des Fondations immobilières de droit public, et ceci malgré les poursuites pour dettes dont cette personne a fait l'objet.

C'est ainsi qu'en date du 14 avril 1993, le secrétariat des fondations a proposé un appartement de 2,5 pièces au Lignon, pour le loyer mensuel de 275 F, charges comprises.

M. Bruno Locatelli, malgré la situation dramatique dans laquelle il se trouve selon ses propres dires, a refusé cette offre en date du 27 avril 1993 en indiquant que l'appartement proposé était trop petit !

Le Conseil d'Etat ne peut que prendre acte de ce refus en rappelant toutefois qu'il s'agit d'un locataire célibataire et sans charges de famille, contre lequel a été rendue une décision d'évacuation forcée.

Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.